



La formule « Grand Braquet » de la Fédération française de cyclotourisme assure le transport des vélos pour un coût souvent modique comparé aux offres des assureurs.

Assurez vos arrières

Un article paru en décembre 2020 de notre revue présentait déjà différents types de porte-vélos et la nécessité de vérifier le niveau d'assurance souscrit par le licencié. Mais un petit rappel est essentiel sur ce point.

Le printemps est arrivé et avec lui l'envie de randonnées, brevets, Diagonales, voyages itinérants ou séjours dans une autre région, un autre pays. Pour le transport de nos vélos, il y a des choses que chacun doit savoir pour voyager en toute sécurité.

Côté pratique et technique

Il est à noter qu'il existe différents types de porte-vélos à savoir :

- **Transport à l'intérieur** : avec ou sans dispositif particulier.
- **Transport à l'extérieur** : les vélos doivent être installés sur un dispositif répondant à la réglementation. Chaque porte-vélo est caractérisé par :



Sur boule d'attelage.

- le nombre de vélos qu'il est autorisé à transporter,
- la masse totale transportée autorisée,
- la masse maximale par emplacement.



Sur hayon.



Spécial VAE.



Le porte-vélo est considéré comme un équipement du véhicule. Il peut être couvert par le contrat automobile.

ou non, le sinistre sera régi par le Code des assurances, ce qui signifie que l'assurance du véhicule responsable peut chercher à vérifier si le porte-vélo est adapté au vélo transporté et si la fixation du vélo est conforme à la notice du constructeur du porte-vélo. Elle peut vérifier la conformité du porte-vélo et de son utilisation. Selon les circonstances de l'accident, ces éléments peuvent impacter l'indemnisation des dégâts subis.

Un vélo dans un véhicule, ou transporté sur un porte-vélo, est considéré comme un objet transporté et peut être couvert par le contrat d'assurance automobile à hauteur des garanties souscrites pour les objets transportés.

Attention ! Vérifiez si votre contrat contient bien la garantie « objets transportés », après ce sera trop tard. Cela peut aussi être utile en cas de vol.

Le porte-vélo quant à lui, est considéré comme un équipement du véhicule qui peut être couvert par le contrat automobile.

Il vous appartient de vérifier les garanties souscrites et de les adapter à votre situation.

La formule d'assurance « Grand Braquet », est la seule formule proposée par la Fédération française de cyclotourisme qui assure les vélos et leur transport (selon conditions définies au contrat fédéral) à concurrence 1 500 €, avec une franchise de 100 €. Le licencié a la possibilité de souscrire l'option « dommages au vélo » présentée en annexe 2 du « Guide Assurances licenciés » de la

Fédération et de porter le plafond de garantie à 10 000 €.

• Déplacement domicile-travail

Il est possible qu'un licencié en activité professionnelle utilise son vélo pour se rendre au travail ou transporte son vélo pour faire une sortie à l'issue de sa journée de travail. Quelle que soit la formule souscrite auprès de la Fédération, le trajet domicile-travail n'est pas couvert par les formules proposées (exclusion au contrat fédéral) car il dépend de la législation du travail.

Par exemple prenons le cas d'un cycliste qui se rend à son travail à vélo :

- en cas de sinistre, aucune formule d'assurance proposée par notre Fédération ne couvre les dommages subis par le cycliste, son vélo et sa responsabilité civile. Le contrat « Responsabilité civile vie privée » du licencié prendra en charge les dommages causés à autrui.

- ce même cycliste quitte son entreprise à vélo et emprunte un itinéraire différent du trajet domicile-travail, pour une sortie. En cas de sinistre, il n'est plus considéré comme sur le trajet domicile-travail, donc il sera couvert à concurrence des garanties souscrites par la formule qu'il a choisie.

La formule « Grand Braquet » assure le transport des vélos pour un coût souvent modique comparé aux offres des assureurs. Cette formule devrait être mise en avant pour inciter les cyclistes à rejoindre la Fédération française de cyclotourisme, dans un club ou à titre individuel. ■

> Jean-François Leblanc, Denis Vituel, Nicolas Éduin